

La transformation coopérative

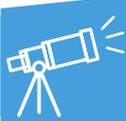
FICHE DE CAPITALISATION • Transition

INTERVENANT.E.S ET PRESENTATION DES STRUCTURES

- **Augustin DE CHARETTE et Florent CHAMBOLLE - Délégués Régionaux à l'Union Régionale des Scop et Scic.** Experte coopérative et partenaire solidaire, [l'Union régionale des Scop et Scic](#) crée, accompagne et fédère les 400 coopératives en Scop et Scic de son territoire.

ENJEUX

Aller contre les idées reçues sur la transformation en Scop et faire en sorte que les accompagnateurs puissent bien informer les associations sur les enjeux de la transformation en coopérative / et bien les orienter.



CONTEXTE

De plus en plus d'acteur.trice.s du monde associatif se posent la question de l'évolution vers le statut coopératif. L'objectif de l'atelier est double :

- Bien informer sur les statuts Scop et Scic par le biais d'un Quiz
- Expliquer dans quel cas la transformation en Scop/Scic est souhaitable et dans quel cas elle ne l'est pas à partir de cas concrets d'associations se posant la question de l'évolution de leur statut.



RESSOURCES INCONTOURNABLES

• Acteur.trice.s-clés :

- [Union Régionale des Scop et Scic IDF](#)
- [CRESS IdF](#)
- [France active IdF](#)
- [DLA](#)
- Centres de ressource de la vie Associative etc.

• Documentation/sites internet :

- Plaquette sur la transformation en coopérative
- [Agenda des réunions d'informations collectives sur les Scop et Scic :](#)
- Article [CRESS IDF - URSCOP](#) : Les coopératives d'intérêt collectif, une opportunité pour les collectivités.

Quelles problématiques ont été soulevées lors de l'atelier ?

- Les statuts Scic restent mal connus par les acteur.trice.s du monde associatif.
- La transformation en SCIC reste mal appréhendée et parfois mal comprise.

Quelles solutions ont été trouvées et exemples de bonnes pratiques ?

- Orienter les associations qui souhaitent mieux connaître les statuts coopératifs vers les réunions d'information collectives de l'URSCOP (gratuit), mais également vers le DLA lorsque se pose globalement la question de la structuration juridique du projet.

Quels besoins/attentes ont été identifiés par le groupe lors de l'atelier ?

- Plus d'échanges et de coordination entre les acteur.trice.s de l'accompagnement.